

# ENTENTE DE PARTENARIAT

Ent-095

## VALORISATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1<sup>ER</sup> AVRIL 2014 AU 31 MARS 2017

ENTRE LES PARTIES SUIVANTES

**LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**, personne morale instituée par la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1), ayant son siège au 170, avenue Principale, bureau 102, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7, représentée par M. Jean-Maurice Matte, président, dûment autorisé aux fins des présentes.

Ci-après appelée la « **CONFÉRENCE** »

ET

**LE FORUM JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**, ayant son siège au 170, avenue Principale, bureau 102, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7, représenté par Mme Stéphanie Hein, administratrice, dûment autorisée aux fins des présentes.

Ci-après appelé le « **FJAT** »

ET

**LA TABLE INTERORDRES EN ÉDUCATION DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE**, personne morale instituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., c. C-38), ayant son siège au 445, boulevard de l'Université, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4, représentée par M. Yannick Roy, président, dûment autorisé aux fins des présentes.

Ci-après appelée la « **TIÉAT** »

ET

**VALORISATION ABITIBI-TEMISCAMINGUE**, ayant son siège au 170, avenue Principale, bureau 102, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7, représenté par M. Tomy Boucher, président, dûment autorisé aux fins des présentes.

Ci-après appelé « **VAT** »

ET

**EMPLOI-QUÉBEC**, ayant son siège au 180, boulevard Rideau, rc 01, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9, représenté par Mme Rachel Huot, directrice régionale, dûment autorisée aux fins des présentes.

Ci-après appelé « **EQ** »

## 1. CONSIDÉRATIONS

- CONSIDÉRANT les résultats des actions de **VAT** au cours des dernières ententes de partenariat et des partenariats développés avec les organismes de la région, les avancées et les défis qui demeurent à relever;
- CONSIDÉRANT les valeurs prônées par la société régionale, telles que le sentiment d'appartenance, la fierté et la créativité;
- CONSIDÉRANT l'enjeu « Vitalité démographique, reflet de territoires dynamiques et d'une attractivité renouvelée » du *Plan quinquennal de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019* et l'orientation « Renforcer l'attractivité des territoires et contribuer à la rétention des personnes en vue de relever les défis démographiques et du marché du travail »;
- CONSIDÉRANT l'enjeu « Une capacité d'agir, la force de notre identité régionale et de notre gouvernance » et l'orientation « affirmer une identité régionale forte qui s'appuie sur notre vision de nous-mêmes, sur nos rapports au territoire et sur le partage des connaissances »;
- CONSIDÉRANT qu'**EQ** et son Conseil régional des partenaires du marché du travail ont établi des enjeux importants concernant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités économiques;
- CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre des actions visant l'amélioration du bilan migratoire dans un contexte de rareté de main-d'œuvre;
- CONSIDÉRANT que la participation financière de la **CONFÉRENCE** servira avant tout à soutenir le fonctionnement de **VAT** et que la participation financière des autres partenaires servira à la réalisation de projets;
- CONSIDÉRANT les efforts considérables déployés par les organismes qui recrutent des professionnels ainsi que l'importance de se donner des stratégies de communication concertées et complémentaires;
- CONSIDÉRANT que tant les organismes privés que publics citent la **CONFÉRENCE** comme lieu de convergence de la stratégie;
- CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent que la **CONFÉRENCE** est l'organisation la mieux positionnée pour mettre en œuvre ce projet et en être le fiduciaire;
- CONSIDÉRANT l'importance de **VAT** pour la promotion visant l'attraction et la rétention de citoyennes et de citoyens dans la région;
- CONSIDÉRANT la volonté de la **TIÉAT** de promouvoir l'Abitibi-Témiscamingue comme une région où il est agréable d'étudier, de travailler et de vivre, telle qu'inscrite dans le *Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- CONSIDÉRANT la volonté des membres de la **TIÉAT** de promouvoir l'offre de formation interordres de l'Abitibi-Témiscamingue, telle qu'inscrite dans le *Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- CONSIDÉRANT la volonté des membres de la **TIÉAT** de faire de l'éducation un important vecteur d'attraction et de rétention de citoyennes et de citoyens dans la région, telle qu'inscrite dans le *Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- CONSIDÉRANT que le **FJAT** a proposé la valorisation régionale comme moyen de promouvoir une image positive de la région et d'augmenter le sentiment d'appartenance, le pouvoir d'attraction et d'enracinement des personnes et plus spécifiquement des jeunes et que lors des discussions sur le renouvellement, deux aspects ont été nommés, soit la rétention et le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec, et sa prolongation 2014-2015, a décidé de favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec comme choix stratégique dans le défi des régions;

CONSIDÉRANT que sur cette base, les parties désirent formaliser leur partenariat afin de contribuer à une stratégie de valorisation régionale;

**EN CONSÉQUENCE**, les parties conviennent de ce qui suit :

## 2. OBJET DE L'ENTENTE

Cette entente, d'une durée de trois ans, vise à déterminer et à préciser les engagements et attentes de chacune des parties dans la stratégie **VAT**, dont la mission est de :

**Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale de valorisation de l'Abitibi-Témiscamingue visant à :**

- Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance de la population régionale envers sa région.
- Augmenter le pouvoir d'attraction de la région auprès de toutes celles et tous ceux qui n'ont pas encore fait le choix de l'Abitibi-Témiscamingue comme milieu de travail et de vie.
- Augmenter le pouvoir d'enracinement de la région auprès des personnes nouvellement arrivées.

## 3. MODE DE FONCTIONNEMENT

### **Plan d'action**

Selon sa planification stratégique, le comité de **VAT** convient de préparer annuellement un plan d'action qui présente ses principales actions, ses projets et campagnes marketing, des indicateurs et un budget prévisionnel. Le plan d'action doit être entériné annuellement par le caucus de la **CONFÉRENCE**.

### **Comité de Valorisation Abitibi-Témiscamingue**

**VAT** est une stratégie qui mise sur la concertation et la représentation régionale pour constituer son comité de travail. Il s'agit du comité où les grandes orientations et les actions de **VAT** sont discutées et proposées. Tous les membres du comité ont un même rôle d'influence et de droit de parole.

Le comité est présidé par une personne recommandée par les membres du comité de **VAT** et nommée par la **CONFÉRENCE**.

Le comité est composé comme suit :

- **Dix membres citoyens.** Leur mandat est de deux ans et est renouvelable.
  - Deux personnes par territoire de MRC.

À la suite d'un appel de candidatures publiques (dans les réseaux sociaux et dans un autre média) et simultanément et en concertation avec la MRC concernée, sans résolution formelle, une personne sera choisie par un comité de sélection.

Le comité de sélection est formé de :

    - la direction générale de la **CONFÉRENCE**;
    - la présidence de **VAT** (ou vice-présidence de **VAT**);
    - un membre du personnel de **VAT**.

Après quoi, **VAT** fera une recommandation de candidature au caucus de la **CONFÉRENCE** et informera également la MRC du choix du comité de sélection.
  - La sélection du candidat ou de la candidate, qu'elle soit suggérée par la MRC ou trouvée par l'appel de candidature, se fait en fonction du réseau de la personne auprès des organismes locaux de développement, sa connaissance

des enjeux du territoire, des appuis accordés à sa candidature et de sa capacité à informer le comité de **VAT** sur les enjeux de développement, particulièrement ceux étant en lien avec **VAT**, se déroulant sur son territoire.

- Il est suggéré d’amorcer le processus de comblement le 1<sup>er</sup> avril afin d’avoir un comité complet en juin, soit au lac à l’épaulé.
- **Membres partenaires.** Leur mandat est indéterminé et renouvelable.
    - L’organisme partenaire est invité à suggérer la personne qui sera membre du comité de **VAT**.
    - Le partenaire est défini comme une organisation avec qui **VAT** entretient des relations régulières par la complémentarité de sa mission, ses services et stratégies.
    - L’ajout d’un nouveau partenaire se fait sous recommandation du comité de **VAT** au caucus de la **CONFÉRENCE**.
    - Les membres partenaires sont :
      - l’Observatoire de l’Abitibi-Témiscamingue;
      - le Forum Jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue;
      - la Table interordres en éducation de l’Abitibi-Témiscamingue;
      - les carrefours jeunesse-emploi de l’Abitibi-Témiscamingue;
      - Emploi-Québec;
      - Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
      - Le Conseil de la culture de l’Abitibi-Témiscamingue;
      - L’Agence de la santé et des services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue;
      - Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;
      - la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue (un membre du caucus).

#### 4. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s’engagent à participer à la réalisation des objectifs déterminés, sous réserve des disponibilités financières et dans le respect de leurs politiques et mandats respectifs. Les parties s’engagent également à prendre part aux activités du comité de suivi décrit à l’article 5 et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l’Entente.

Les frais de fonctionnement sont entièrement assumés par la contribution de la **CONFÉRENCE**. Les sommes provenant des engagements financiers des autres partenaires serviront exclusivement à la réalisation des projets.

**Tableau 1**

| <b>Contribution financière des partenaires dans VAT 2014-2017</b> |                  |                  |                  |              |
|---|------------------|------------------|------------------|--------------|
|   | <b>An 1</b>      | <b>An 2</b>      | <b>An 3</b>      | <b>Total</b> |
|   | <b>2014-2015</b> | <b>2015-2016</b> | <b>2016-2017</b> |              |
| <b>CONFÉRENCE</b>   | 270 000 \$       | 280 000 \$       | 290 000 \$       | 840 000 \$   |
| <b>FJAT</b>   | 68 540 \$        | 68 540 \$        | 68 540 \$        | 205 620 \$   |
| <b>TIEAT</b>  | 25 000 \$        |                  |                  |              |
| <b>EQ</b>   | 73 000 \$        | À convenir       | À convenir       |              |

##### 4.1. Engagements de la **CONFÉRENCE**

Dans le cadre de cette entente, la **CONFÉRENCE** s’engage, d’une façon générale, à collaborer à la réalisation des objectifs de l’entente.

La **CONFÉRENCE** s’engage à investir, sous réserve de la disponibilité des crédits et dans le respect de ses programmes et mesures, une somme totale de 840 000 \$ répartie sur trois ans à compter de la signature de l’entente. Grâce à cette somme, la **CONFÉRENCE** s’engage à assumer tous les frais de fonctionnement de **VAT**.

À titre de fiduciaire des sommes de l'entente, la **CONFÉRENCE** s'engage à faire la gestion des sommes, à produire les documents permettant la reddition de comptes auprès des partenaires et à convoquer le comité de suivi de l'entente.

#### 4.2. Engagements du FJAT

Dans le cadre de cette entente, le **FJAT**, d'une façon générale, s'engage à collaborer à la réalisation des objectifs de l'entente. Le **FJAT** s'attend par ailleurs à ce que **VAT** poursuive ses projets visant la clientèle des jeunes (12 à 35 ans) et ses partenariats avec les organismes jeunesse.

Le **FJAT** s'engage à investir, sous réserve de la disponibilité des crédits et dans le respect de ses programmes et mesures, une somme totale de 211 791 \$ sur trois ans du Fonds régional d'investissement jeunesse pour l'entente **VAT**. De cette somme, 205 620 \$ sur trois ans, comme indiqué dans le tableau 1, seront investis dans les projets de **VAT** et 6 171 \$ sur trois ans (2 057 \$ par an) sont réservés en frais de gestion pour le **FJAT**.

À partir de l'année 2014-2015, le **FJAT** procédera au transfert annuel de la somme à la **CONFÉRENCE**, sous recommandation du comité de suivi.

Le **FJAT** s'engage à participer aux travaux du comité de **VAT** ainsi qu'au comité de suivi de l'entente.

#### 4.3. Engagements de la TIÉAT

Dans le cadre de cette entente, la **TIÉAT** s'engage, d'une façon générale, à collaborer à la réalisation des objectifs de l'entente. La **TIÉAT** s'attend à ce que **VAT** poursuive la promotion de l'offre de formation de l'Abitibi-Témiscamingue et continue de miser sur l'éducation comme l'un des facteurs d'attraction et de rétention de citoyens et de citoyennes en Abitibi-Témiscamingue, notamment grâce à ses campagnes marketing.

La **TIÉAT** s'engage à investir, sous réserve de la disponibilité des crédits et dans le respect de ses programmes et mesures, une somme de 25 000 \$ entièrement versée à la signature de l'entente. Cette contribution, selon les règles budgétaires en vigueur en 2013-2014 pour la **TIÉAT**, devra être engagée et dépensée pour des actions réalisées d'ici le 30 juin 2014.

#### 4.4. Engagements d'Emploi-Québec

Dans le cadre de cette entente, **EQ** s'engage à collaborer à la réalisation des objectifs de l'entente en :

- Partageant sa connaissance du marché du travail et des saines pratiques en ressources humaines afin de soutenir l'attraction et l'intégration de main-d'œuvre ciblée.
- Favorisant les liens opérationnels entre les personnes ressources de **VAT** et l'équipe des services aux entreprises d'Emploi-Québec.

Pour 2014-2015, **EQ** s'engage à investir, dans le respect de ses programmes et mesures, une somme de 73 000 \$.

Pour 2015-2016 et 2016-2017, **EQ** conviendra de sa contribution financière au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction du plan d'action annuel de **VAT**, sous réserve de la disponibilité des crédits et dans le respect de ses programmes et mesures.

**EQ** s'engage à participer aux travaux du comité de **VAT** ainsi qu'au comité de suivi de l'entente.

## 5. MODALITÉS DE SUIVI DE L'ENTENTE

### 5.1. Mise en place d'un comité de suivi

Les parties conviennent de mettre en place un comité de suivi et d'évaluation qui servira à faire le point annuellement sur le bon déroulement de cette entente, proposer des améliorations le cas échéant et recommander les différents éléments de la reddition de comptes. Le comité sera composé de la façon suivante :

- la présidence de la **CONFÉRENCE** ou une personne désignée par l'organisme;
- la présidence du **FJAT** ou une personne désignée par l'organisme;
- la présidence de la **TIÉAT** ou une personne désignée par l'organisme;
- la direction régionale d'**EQ** ou une personne désignée par l'organisme;
- la présidence de **VAT** ou une personne désignée par l'organisme.

Le comité de suivi pourra s'adjoindre toute autre personne ressource dont il jugera la présence nécessaire.

### 5.2. Suivi annuel et versement des contributions financières

- Les subventions des parties engagées seront versées annuellement ou selon les modalités convenues à la **CONFÉRENCE**. Pour la première année de l'entente, la subvention sera versée dans les 30 jours suivant la signature de la présente entente.
- Pour les années suivantes, les subventions seront versées au fiduciaire conditionnellement à la recommandation du comité de suivi, à la suite de la réception par le comité de suivi d'un rapport d'activités annuel et d'un rapport financier détaillé de l'année précédente, puis du plan d'action et du budget prévisionnel de l'année subséquente. Le comité de suivi adresse sa recommandation au caucus de la **CONFÉRENCE** pour être entériné et au conseil d'administration des parties pour information.

## 6. ÉLARGISSEMENT DE L'ENTENTE

La présente entente pourra inclure d'autres partenaires à la suite de la validation de ses partenaires initiaux. Ces nouveaux partenariats seront alors connexes à la présente entente et seront considérés comme faisant partie intégrante de celle-ci.

## 7. DURÉE DE L'ENTENTE

Cette entente est d'une durée de trois ans et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, malgré les dates de signature par les parties.

## 8. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

La présente entente pourra être renouvelée à son expiration, si telle est la volonté des parties. Celles-ci conviennent de se rencontrer six mois avant l'expiration de cette entente afin de vérifier ou de confirmer leur intérêt respectif à procéder à un tel renouvellement. Cependant, avant de procéder à tout renouvellement ou reconduction de cette entente, les parties conviennent de procéder à son évaluation selon les dispositions de l'article 9.

## 9. ÉVALUATION DE L'ENTENTE

Les parties conviennent que le comité de suivi procédera à l'évaluation de l'entente à son expiration, qu'elles décident ou non de procéder à un renouvellement ou à une reconduction de celle-ci. Cette évaluation portera particulièrement sur l'atteinte des objectifs de l'entente et, notamment, sur les modes de collaboration, de concertation et les résultats obtenus entre les partenaires et l'évolution des besoins liés à la valorisation régionale.

De plus, les parties s'engagent à participer à l'évaluation de l'entente annuellement par l'entremise du comité de suivi de l'entente.

## 10. RÉSILIATION

Les partenaires se réservent le droit de résilier le présent protocole pour l'un des motifs suivants :

- La **CONFÉRENCE**, le fiduciaire, fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente.
- La **CONFÉRENCE**, le fiduciaire, a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont inexacts.
- La **CONFÉRENCE**, le fiduciaire, cesse ses activités de quelque façon que ce soit.

Lorsqu'un des événements décrits ci-haut se produit, le partenaire doit transmettre un avis de résiliation à la **CONFÉRENCE** qui aura, s'il y a lieu, 30 jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis à défaut de quoi la présente entente sera automatiquement résiliée. La résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de réception de cet avis ou à toute autre date ultérieure indiquée dans l'avis.

La **CONFÉRENCE** devra, s'il y a lieu, dans les 30 jours ouvrables suivants la date de résiliation de l'entente, rembourser tout montant de la subvention qui n'aura pas été utilisé par la **CONFÉRENCE** ou qui aurait été utilisé à des fins autres que celles prévues à l'entente.

## 11. ANNEXES

Les annexes à la présente entente en font partie intégrante. Les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

## 12. MODIFICATIONS

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une convention écrite entre les parties. Cette convention ne peut changer la nature de l'entente et elle en fera partie intégrante.

## 13. VISIBILITÉ

Les parties conviennent de respecter les règles de visibilité suivantes :

- Mention du soutien par les partenaires dans un communiqué de presse aux médias lors des lancements de projets.
- Présence du logo des partenaires dans les extraits des projets, dans la mesure du possible et dans le respect de la forme de l'extrait.

## 14. COMMUNICATIONS

Aux fins de la présente entente, les communications écrites entre les partenaires devront être acheminées aux personnes et aux adresses suivantes :

### **Pour la CONFÉRENCE et VAT**

M. Luc Bélisle, directeur général  
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue  
170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

### **Pour le FJAT**

Mme Lisyane Morin, agente de développement  
Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue  
170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

### **Pour la TIÉAT**

M. Martin Villemure, secrétaire général  
Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue  
445, boulevard de l'Université,  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4

**Pour EQ**

Mme Dominique Lance, coordonnatrice régionale des services aux entreprises  
Emploi-Québec  
Bureau de Ville-Marie  
1B, rue Notre-Dame Nord  
Ville-Marie (Québec) J9V 1W5



**15. SIGNATURES**

En foi de quoi, les parties ont signé comme suit :

Pour la CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

  
Jean-Maurice Matte  
Président

  
Témoin

Fait à Rouyn-Noranda, en ce 28<sup>e</sup> jour du mois de  
juillet 2014.


Pour le FORUM JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE


  
Stéphanie Hein  
Administratrice

  
Témoin

Fait à Ville-Marie, en ce 11<sup>e</sup> jour du mois de  
août 2014.

Pour la TABLE INTERORDRES EN ÉDUCATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

  
Yannick Roy  
Président

  
Témoïn

Fait à Rouyn-Noranda, en ce 22<sup>e</sup> jour du mois de  
juillet 2014.

Pour VALORISATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Tomy Boucher  
Président



Témoïn

Fait à   Ville - Marie  , en ce   18  <sup>e</sup> jour du mois de  
  Juillet   2014.

Pour EMPLOI-QUÉBEC

  
Rachel Huot  
Directrice régionale

  
Témoins

Fait à Reyn-Oranda, en ce 4<sup>e</sup> jour du mois de  
août 2014.